

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane

Décision du 11 mars 2019 relative à la composition du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane

NOR : TRAA1906105S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision du 18 janvier 2019 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane ;

Vu les propositions des organisations syndicales,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane est composé comme suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

M. Frédéric GUIGNIER, directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane ou son représentant, en qualité de président ;

M. Alexandre GALLAND, chef du département gestion des ressources de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane, ou son représentant.

Article 2

Sont nommés représentants du personnel, conformément aux propositions formulées par les organisations syndicales représentées :

Membres titulaires

Mme Jeanne FLANDRINA (USAC CGT)

Mme Manuella HERY-MORNET (USAC CGT)

Mme Nadiège MAVILLE (SPAC-CFDT)

M. Franck GUIMESE (SPAC-CFDT)

Mme Paule ASSELAS (FEETS-FO)

Membres suppléants

M. Otto BRIAND (USAC CGT)

Mme Michèle CAROTINE (USAC CGT)

Mme Chantal BOBI (SPAC-CFDT)

Mme Marie-Andrée BRIVAL (SPAC-CFDT)

Mme Marie-Flore ORLAY (FEETS-FO)

Article 3

Cette décision annule et remplace la décision du 18 juillet 2017 fixant la composition du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 11 mars 2019.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane.

F. GUIGNIER